(c) Le pays donateur offrira une allocation mensuelle en monnaie locale aux bénéficiaires. Cette subvention d'un montant maximum de quatre cents vingt-cinq (425) dollars des Etats Unis servira à couvrir les frais de logement, de subsistance, l'argent de poche etc.

d) ISEDC assistera les candidats sélectionnés pour l'obtention d'un logement à moindre coût.

8. MOYENS OFFERTS PAR L'UNESCO

(a) L'UNESCO prend à sa charge le coût du billet d'avion aller-retour au tarif le plus économique par le vol le plus direct possible.

(b) L'UNESCO offre une allocation unique de voyage de 100 dollars des Etats Unis qui sera versée avant le départ des boursiers pour la Fédération de Russie.

(c) Couverture médicale pour les boursiers :
L'UNESCO souscrit, pendant la durée de la bourse, une police d'assurance pour ses boursiers sous réserve d'une approbation délivrée par le Service médical de l'UNESCO.

9. AUTRES CONDITIONS

(a) Aucune allocation n'est prévue pour les membres de la famille du boursier.

(b) Les bénéficiaires sont tenus de soumettre un rapport final à la fin de la bourse. Ce rapport peut être rédigé en anglais ou français et une copie dudit rapport doit être remise à ISEDC.

10. VISA

Les candidats sélectionnés devront obtenir, avant leur départ, un visa auprès de l'Ambassade/Consulat de la Fédération de Russie de leur lieu de résidence ou, le cas échéant, auprès de l'Ambassade/Consulat d'un pays voisin.

Le programme UNESCO/ISEDC ne prend pas en charge les frais de visa ou de délivrance de passeport.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES
1 avril 2019